

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES MINIMESCollectivité : 93600 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VIRE AU NOIREAUliste : 7560990131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 12 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	15,95 €	
6542	0,00 €	
Total	15,95 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251010-DP-2025-20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

93600_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250912_776659362931

Exercice	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	reste dû	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-681	THIMONIER Patrick	300-DIVERS	8,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2025	T-24	VIEL Benjamin	300-DIVERS	7,95 €	RAR inférieur seuil poursuite			
			TOTAL	15,95 €				

SGC DE VIRE
1 PLACE CASTEL
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél : 02-31-66-42-20
Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES

Collectivité : 93602 – LES ATELIERS RELAIS – CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

N° de la liste : 6943920531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541		
6542	14 467,87 €	
Total	14 467,87 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LE CONTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93602_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISSION_NV_CSV_014043_20250918_777934194531

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste dû	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2020	T-134	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	348,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-103	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-115	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-104	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-114	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-125	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-102	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	635,17 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-105	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-101	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-106	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-107	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	725,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-136	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	1 998,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2020	T-135	BOCAGE EPOXY Teddy Ph	99-Revenus des Immeubles	2 036,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
		BOCAGE EPOXY Teddy Ph		11 542,75 €				
2021	T-99	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	101,18 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2021	T-108	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	458,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2021	T-120	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	458,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2022	T-14	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	458,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2022	T-7	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	458,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
2022	T-17	TAXI TRANSPORTS CONDE	99-Revenus des Immeubles	990,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LI			
		TAXI TRANSPORTS CONDE		2 925,12 €				
			TOTAL	14 467,87 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES MINIMES**Collectivité : 93609 – OM COLLECTE TEOM CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****liste : 7245970531**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,73 €	
6542		
Total	0,73 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LEONTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93609_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISSION_NV_CSV_014043_20250918_777934098631

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Eléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	T-120	LA MAISON AUTO NETTOY	94-Autres produits de prestations de service	0,72 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-304	ECOSYSTEM	102-Autres produits de gestion courante	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite			
			TOTAL	0,73 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES**Collectivité : 93609 – OM COLLECTE TEOM CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****N° de la liste : 7259560431**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541		
6542	379,22 €	
Total	379,22 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93609_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250918_777934208831-1

Exercice	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Eléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-500	CIRASSE Leo	102-Autres produits de gestion courante	379,22 €	Surendotement et décision effacement de dette			
			TOTAL	379,22 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES MINIMES**Collectivité : 93611 – OM COLLECTE REOM CC INTERCOM VIRE AU NOIREAU****liste : 7066330031**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	50,66 €	
6542	0,00 €	
Total	50,66 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93611_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISSION_CSV_014043_20250918_777934755731-1

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-3-1123	BERNARD François	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BERNARD François		0,20 €				
2024	R-5-5471	BLOUET Marc	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,27 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	R-3-1201	BLOUET Marc	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	2,15 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BLOUET Marc		2,42 €				
2024	R-5-5591	BREARD Alain	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BREARD Alain		0,56 €				
2024	R-3-1552	CLAASSEN Adrien	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		CLAASSEN Adrien		2,63 €				
2024	R-5-5853	COLMANT Erik	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		COLMANT Erik		0,88 €				
2024	R-5-6029	DAVIS Steve	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		DAVIS Steve		3,00 €				
2024	R-5-6218	DEWITTE David	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,70 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		DEWITTE David		0,78 €				
2023	R-4-5960	ESNOUF Jerome	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	9,91 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		ESNOUF Jerome		9,91 €				
2024	R-5-6460	EURY Vincent	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	10,20 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		EURY Vincent		10,20 €				
2024	R-3-2340	GALLIER Micael	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	11,90 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		GALLIER Micael		11,90 €				
2024	R-3-2570	HAYES Maïcky	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	2,50 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		HAYES Maïcky		2,50 €				
2024	R-5-7469	LECOQ Anne	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		LECOQ Anne		0,03 €				
2024	R-5-7579	LELIEVRE Sandrine	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		LELIEVRE Sandrine		0,20 €				
2024	R-5-7905	MADELINE Brigitte	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	3,70 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		MADELINE Brigitte		3,70 €				
2024	R-3-3815	MENADJI Regine	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		MENADJI Regine		3,00 €				

93611_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250918_777934755731-1

			TOTAL	50,66 €			
--	--	--	-------	---------	--	--	--

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECouvrABLES**Collectivité : 93611 – OM COLLECTE REOM CC INTERCOM VIRE AU NOIREAU****liste : 6982530831**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	301,00 €	
6542	0,00 €	
Total	301,00 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93611_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250918_777934755631

Exercice	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Reste dû	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-114	LE RELAIS DU BOCAGE C	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	301,00 €	Poursuite sans effet			
			TOTAL	301,00 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES**Collectivité : 93611 – OM COLLECTE REOM CC INTERCOM VIRE AU NOIREAU****N° de la liste : 7499880231**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 18 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0 €	
6542	23 065,49 €	
Total	23 065,49 €	

A VIRE NORMANDIE Le 10/10/2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Mme Catherine GOURNEY-LECASTE
Présidente

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

93611_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISSION_NV_CSV_014043_20250918_777934756331-1

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	T-99	AMIRAL RECYCLAGE SARL	300-divers	1 048,95 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-66	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 046,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-63	AMIRAL RECYCLAGE SARL	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	1 161,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-74	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 172,34 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-73	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 207,55 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-61	AMIRAL RECYCLAGE SARL	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	1 349,69 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-70	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	964,69 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-71	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 599,82 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-67	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 134,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-68	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 802,19 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-69	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	1 831,77 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-62	AMIRAL RECYCLAGE SARL	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	1 970,01 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-60	AMIRAL RECYCLAGE SARL	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	2 212,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2017	T-72	AMIRAL RECYCLAGE SARL	102-Autres produits de gestion courante	2 217,76 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-59	AMIRAL RECYCLAGE SARL	92-Redevance enlèvement ordures ménagères	2 406,34 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
			TOTAL	23 065,49 €				